

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 juillet, à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Monnaie, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Maison Baric, sous la présidence de Monsieur Jacques LEMAIRE, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27 - quorum : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2025.

Présents (19) : M. Jacques LEMAIRE, M. Vincent BOSSÉ, Mme Anne-Marie LÉGER, Mme Nathalie PILON, M. Jean-Paul DAL PONT, Mme Véronique PRUD'HOMME, M. Christophe DUVEAUX, M. Guillaume TOUSSAINT, M. Jean-Luc PAROISSIEN, M. Alexandre GRENIER, Mme Marie-Caroline MORLON, Mme Ghislaine PÉTEREAU, M. Sébastien SZWENGLER, Mme Anne PORHEL, Mme Marie PORHEL, M. Michel GUILLON, M. Sébastien VIGNEAU, M. Jorge MOREIRA, Mme Laurence MARI, M. Fabrice ALLAMÉLOU, Mme Marie-Christine POURADIER, Mme Christine KOCH.

Absents ayant donné pouvoir (4) : Doris BARRET a donné pouvoir à M. Jacques LEMAIRE, Dominique ARNAUD a donné pouvoir à Anne PORHEL, Morgane BESNIER a donné pouvoir à Ghislaine PÉTEREAU et Sébastien SZWENGLER a donné pouvoir à Christophe DUVEAUX.

Absents excusés (2) : M. Christophe GAUDICHEAU, Mme Lindcey CHEMINAL.

Mme Marie PORHEL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir procédé à l'appel des conseillers, constaté que le quorum était atteint et désigné le secrétaire de séance.

2025-07-01 : Finances : approbation des subventions complémentaires 2025 aux associations

Monsieur le Maire présente la proposition de versement de subventions complémentaires aux associations pour l'année 2025. Il rappelle que les Commissions concernées ont étudié les demandes de chaque association.

Les propositions sont les suivantes :

M57		
c/ 65748	Associations	Subventions complémentaires pour 2025
VLA	USM	5 000 €
	RMCTEG	1 000 €
	Basket	7 500€
	Quartiers libres	500€
	VSM	1 500 €
	Karaté	2 500 €
	Amicale Pompiers	1 000 €
	TOTAL	19 000 €
TOTAL général (inscrites au BS 2025 au c/65748) =		19 000 €

Christophe DUVEAUX valide l'ensemble des subventions mais indique qu'il ne prendra pas part au vote au regard de la proposition de subvention pour l'Amicale des Pompiers.

Il vous sera demandé de bien vouloir délibérer ainsi :

Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Vu les avis de la commission Vie Locale et Associative;

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	24	
Voix contre	0	
Abstention	0	

Christophe DUVEAUX n'a pas pris part au vote.

APPROUVE la proposition de subventions complémentaires aux associations pour 2025 telle qu'elle a été présentée ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget supplémentaire 2025 de la commune ;

CHARGE monsieur le maire de régler toutes les modalités relatives à cette décision et de procéder aux versements.

2025-07-02 : Intercommunalité : demande de fonds de concours pour l'éclairage du terrain de football synthétique

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction du terrain de football synthétique, la commune a installé de l'éclairage pour 110 289,60€.

L'éclairage des terrains de sport est considéré comme de l'éclairage public.

La Communauté de Communes Touraine Est Vallées étant compétente en matière d'éclairage public, le règlement d'attribution des fonds de concours précise que conformément au rapport de la CLECT du 07 Février 2019, le fonds de concours peut atteindre 50% du reste à charge pour la commune.

Il vous est ainsi proposé de solliciter la Communauté de Communes Touraine Est Vallées pour un fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge pour la commune soit 37 394,47€.

Le plan de financement se décline ainsi :

VILLE DE MONNAIE - Eclairage terrain de football synthétique			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	TTC (20%)		
Eclairage terrain de football synthétique	110 289,60 €	Etat - DETR	18 842,44 €
		Conseil Départemental -F2D	10 134,16 €
		montant du FCTVA 16,404%	1 457,00 €
		FAFA	5 067,06 €
		Fonds de concours CCTEV	37 394,47 €
		Autofinancement Ville MONNAIE	37 394,47 €
TOTAL	110 289,60 €	TOTAL	110 289,60 €

Christophe DUVEAUX s'inquiète sur le versement des fonds FAFA qui ont été demandé en 2023.

Jacques LEMAIRE indique que la commune devrait les recevoir mais confirme que cela commence à être long depuis 2023.

Christophe DUVEAUX ajoute qu'il aimerait que l'exemplarité et le respect des règles soit valable pour toutes les parties. De plus, au vu du peu de subventions que la Fédération apporte, il est trop facile d'être exigeant avec les clubs qui passent dans les classes supérieures, et des bénévoles qui s'investissent, alors que le blocage financier du club risque d'entraîner la relégation du club. C'est inadmissible.

Jacques LEMAIRE confirme qu'effectivement la charge revient aux communes ce qui peut avoir, malheureusement, pour conséquence de freiner l'évolution de certains clubs.

Il vous sera demandé de bien vouloir délibérer ainsi :

Entendu le rapport de monsieur le maire;

Vu l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime des fonds de concours;

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, avec

Voix pour	24	
Voix contre	0	
Abstention	1	Christine KOCH

APPROUVE la demande de fonds de concours à la CCTEV pour l'éclairage du terrain de football synthétique ;

SOLLICITE le fonds de concours auprès de la CCTEV pour un montant de 37 394,47 €

CHARGE monsieur le maire de régler toutes les modalités relatives à cette décision.

L'ordre du jour est épuisé et la séance du conseil municipal est close à 20h25.